

Numéro 02  
Avril - Mai 2024

Le **M**oulin aux nouvelles  
Le magazine  
de la commune **Mardié**



Georges, notre nouvel agent conçu par les services techniques pour inviter les automobilistes à respecter les piétons aux abords de l'école et du centre de loisirs.





## Retours sur...

### Soirée années 80 avec le Comité des fêtes



Le samedi 9 mars a eu lieu la soirée dansante du Comité des fêtes de Mardié. Pas moins de 130 personnes sont venues, avec leurs déguisements ou accessoires des années 80. Ils se sont régalez avec la tartiflette et ont dansé toute la nuit !  
Merci à tous pour ce moment de partage et de bonne humeur et à l'année prochaine !

### ARAL 45

Radio-Troc des radioamateurs du Loiret. Nombreuses visites durant cette matinée qui fut l'occasion de présenter cette activité. Chaque radioamateur français ou étranger contacté recevra une carte appelée carte QSL qui validera la liaison, cette carte est une belle promotion pour Mardié.



### Inauguration de l'extension de l'école



Le 18 mars dernier, les 2 nouvelles classes ont été inaugurées par Madame le Maire Clémentine Cailleateau-Crucy assistée du CMJ et des élèves du groupe scolaire en présence de nombreux parents, élus et entreprises.

Élections du C.M.J.  
le 19 février 2024



Les élections du Conseil municipal des jeunes (CMJ) se sont tenues le 19 février, au collège et à l'école élémentaire. L'investiture des nouveaux élus a eu lieu le 13 mars. C'est Lola NOVAIS-BERROU qui a été élue maire pour deux années. Les activités démarrent sur les chapeaux de roues avec, notamment, la chasse aux œufs du 10 avril.

**Bravo à notre nouveau Conseil  
pour leur enthousiasme !**



## Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard  
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook : mardievillage

### En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

## Horaires de la Mairie

*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

*Mardi*

14 h 00 - 18 h 00

*Jeudi*

Fermeture hebdomadaire

*Vendredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

*Samedi*

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

9 h 00 - 12 h 00

## Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2024 - n°02 (avril/mai 2024)

Dépôt légal : Avril 2024

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Dans ce nouveau numéro du Moulin aux Nouvelles vous retrouverez (pages 4 à 7) une présentation du budget 2024 de la commune, adopté en séance le 17 mars. Ce document vous permettra de suivre l'application de cette feuille de route.



Je suis ravie de vous annoncer que, cette année encore, le budget a été voté à l'unanimité par les élus de notre commune. C'est une preuve de l'engagement et de l'unité de notre Conseil municipal pour le développement de notre commune et la conduite de ses projets essentiels.

En ce début d'année nous avons inauguré le nouveau bâtiment scolaire et, cette année encore, plus de la moitié du budget de la collectivité est consacrée à l'avenir et plus précisément à la politique « enfance jeunesse ». Maintenir les investissements sans faire flamber les tarifs ou les impôts reste notre objectif et je remercie vivement les élus et l'ensemble des agents de la commune qui œuvrent pour ce résultat.

De la même manière nous avons validé à l'unanimité (avec quelques non-participations qui visent à protéger les décisions) les subventions aux associations qui animent de la vie sociale de l'ensemble des habitants, petits et grands. Toutes les utilisations de locaux ont été officialisées dans une convention entre les associations et la collectivité (toutes les conventions ont, elles aussi, été adoptées à l'unanimité).

Enfin, je profite de cette occasion pour souhaiter à tous un printemps paisible, coloré et riche en bons moments. C'est une saison qui symbolise le renouveau et l'espoir, et j'espère qu'elle apportera à chacune et chacun d'entre vous joie de vivre et belles surprises.

Bien à vous,

**Votre Maire,**

**Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**

## Élections européennes

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 9 juin 2024**. Les bureaux de vote se tiendront dans la **salle du P'tit théâtre** et seront ouverts **de 8 h à 18h**.

Pour voter lors de ce scrutin, vous pouvez, si ce n'est déjà fait, vous inscrire sur les listes électorales, en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, ou avec le formulaire cerfa à déposer en mairie jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent pour raison professionnelle, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Est-il besoin de rappeler le sens du vote et l'importance, plus que jamais, de l'Europe dans nos vies quotidiennes, pour notre avenir et celui de nos enfants ?





# Budget primitif 2024

## Introduction

Hausse des taux d'intérêt, évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, coûts de l'énergie encore élevés, inflation qui pèse sur les indices de révision de prix...

Dans un contexte économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement, le budget 2024 de notre commune se veut sérieux, et les orientations budgétaires en respect avec les fondamentaux de la stratégie financière du mandat : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, poursuite d'un programme ambitieux d'investissement.

Avec un autofinancement maintenu à 317 K€ comparable à celui du budget 2023 (345 K€), le budget 2024 propose un niveau important d'investissements à 2,4 M€ au service des Mardésiens, pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable, sans augmentation des impôts et sans hypothéquer l'avenir.

Malgré cela, et grâce notamment à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat.



Extension de l'ACM (Centre Municipal de Loisirs)

## PRESENTATION DU BUDGET 2024 PAR GRANDES MASSES

Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de dépenses réelles de 4 770 K€ :

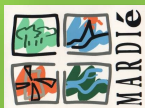
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 861 K€.  
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 367 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 909 K€.  
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 402 K€.  
Dont 2 126 K€ de dépenses réelles d'équipements.  
Dont 110 K€ de remboursement du capital de la dette.

Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>2 712 K€</b>	<b>2 861 K€</b>
dont recettes réelles	2 712 K€	2 861 K€
dont recettes d'ordre	0 K€	0 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>2 712 K€</b>	<b>2 861 K€</b>
dont dépenses réelles	2 284 K€	2 367 K€
dont dépenses d'ordre	427 K€	494 K€

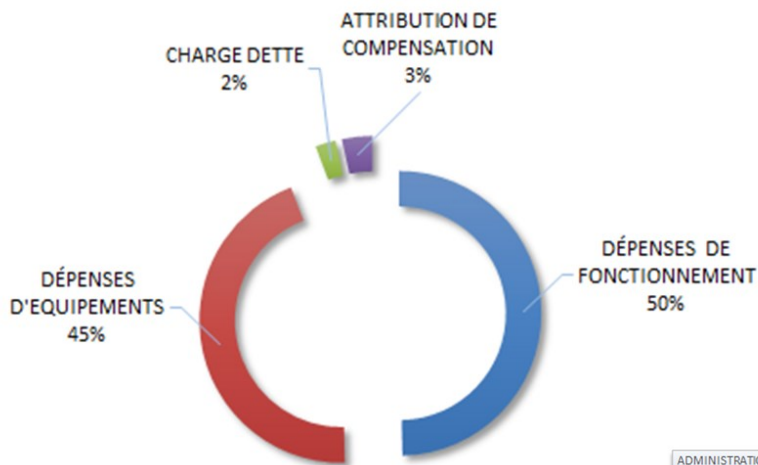
Investissement	BP 2023	BP 2024
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>2 611 K€</b>	<b>2 402 K€</b>
dont recettes réelles	2 184 K€	1 909 K€
dont recettes d'ordre	427 K€	494 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>2 611 K€</b>	<b>2 402 K€</b>
dont dépenses réelles d'équipement	2 363 K€	2 126 K€
dont Attribution de compensation investissements	166 K€	166 K€
dont remboursement du Capital de la dette	82 K€	110 K€
dont dépenses d'ordre	0 K€	0 K€

<b>Fonct-Invest/Dépenses réelles cumulées</b>	<b>4 896 K€</b>	<b>4 770 K€</b>
<b>Total des 2 sections</b>	<b>5 323 K€</b>	<b>5 264 K€</b>

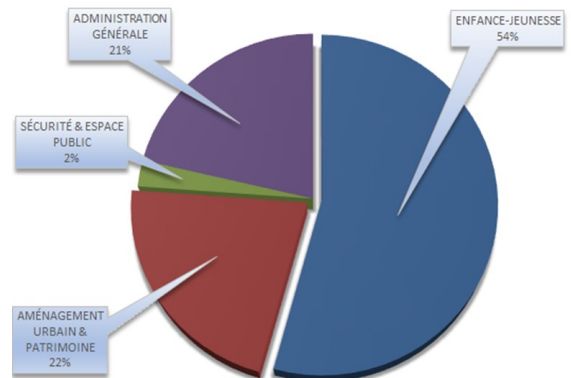




## Répartition des dépenses réelles BP 2024



Les 2 402 K€ consacrés aux projets et actions de la commune se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2024 présente un niveau d'épargne brute de 427 K€. L'épargne disponible atteint 317 K€ après remboursement de la dette.

BUDGET PRIMITIF	2023	2024
Recettes de gestion	2 712 K€	2 861 K€
Dépenses de gestion	2 265 K€	2 412 K€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>447 K€</b>	<b>449 K€</b>
Intérêts de la dette	20 K€	22 K€
<b>Epargne brute</b>	<b>427 K€</b>	<b>427 K€</b>
Remboursement de capital	82 K€	110 K€
<b>Epargne disponible</b>	<b>345 K€</b>	<b>317 K€</b>

### 1 Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en progression de 150 K€ par rapport au budget primitif 2023 : elles s'élèveront à 2 861 K€, soit + 5,5%

L'évolution des recettes est principalement issue des recettes de fiscalité. Ces dernières sont anticipées à + 4,8% (sans augmentation des taux communaux et par le seul effet de l'évolution indiciaire des bases fiscales) par rapport aux recettes notifiées 2023.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Évolution	% d'Évolution
Impôts et taxes (dont taxe foncière)	1 530 K€	1 630 K€	100 K€	6,5%
Dotations de solidarité communautaire	29 K€	29 K€	0 K€	0,0%
Dotations Globales de Fonctionnement	240 K€	250 K€	10 K€	4,2%
Compensation Taxe Foncière	27 K€	17 K€	-10 K€	-35,8%
Droits de mutation	90 K€	80 K€	-10 K€	-11,1%
Autres recettes	796 K€	855 K€	59 K€	7,4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)</b>	<b>2 712 K€</b>	<b>2 861 K€</b>	<b>150 K€</b>	<b>5,5%</b>



## 2

### Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Mardésiens de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant, passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- L'évolution de point d'indice et autres contraintes règlementaires concernant la masse salariale
- Les coûts encore élevés de l'énergie (notamment l'électricité) et l'inflation qui pèse sur les révisions de prix des marchés publics.

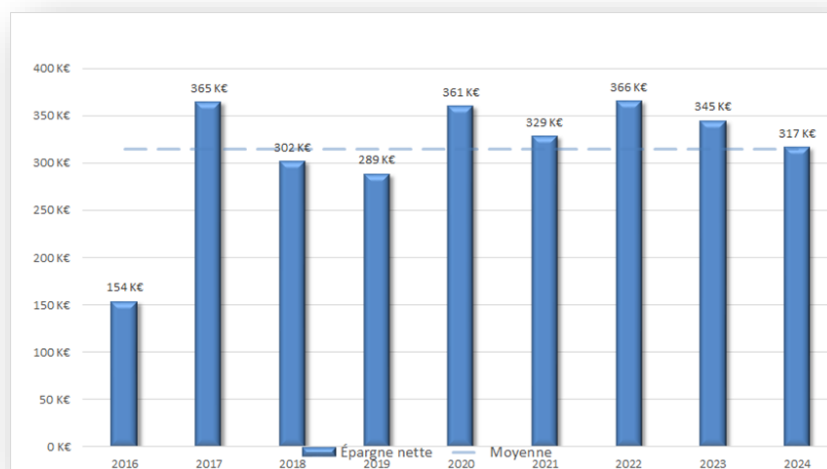
Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 146 K€ à périmètre constant par rapport au budget primitif 2023 soit en progression de + 6,4%.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Évolution	% d'Évolution
Charges à caractère général (dont énergies)	679 K€	695 K€	16 K€	2,4%
Autres charges de gestion courantes	133 K€	137 K€	4 K€	3,1%
Charges de personnel	1 400 K€	1 463 K€	63 K€	4,5%
Frais financiers	20 K€	22 K€	2 K€	10,0%
Autres dépenses	34 K€	94 K€	60 K€	177,6%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>2 266 K€</b>	<b>2 412 K€</b>	<b>146 K€</b>	<b>6,4%</b>

## 3

### Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 427 K€. L'épargne nette disponible s'élève à 317 K€.



## 4

### Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

#### L'encours de dette estimé fin 2023 :

L'encours de la dette bancaire de la commune s'établirait fin 2023 autour de 1 400 K€ pour une capacité de désendettement d'environ 3 ans.

#### Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2024 :

Les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence.

La Mairie de Mardié veille à diversifier autant que possible ses sources de financement

Les emprunts sont souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15-20 ans), en cohérence avec les investissements financés.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à taux fixe, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2024, les crédits inscrits (132 K€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2023.



## 5

## Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	2023	2024
Dépenses d'équipement	2 305 K€	1 967 K€
Attribution de compensation d'investissement	166 K€	166 K€
Capital de la dette bancaire	82 K€	110 K€
Autres dépenses	8 K€	0 K€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 561 K€</b>	<b>2 243 K€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 561 K€</b>	<b>2 243 K€</b>

La politique d'investissement de la Mairie de Mardié doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable, en proposant un service public de qualité et en soutenant l'économie locale, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2024, les dépenses d'équipement de la commune sont proposées à hauteur de 1 967 K€

## Budget 2024 : Les principaux investissements

Études et travaux d'extension de l'Accueil de loisirs Municipal : 967 K€

Équipements et mobilier pour l'extension de l'Accueil de loisirs Municipal : 100 K€

Équipements divers (dont TBI et ordinateurs) pour les écoles : 35 K€

Renouvellement véhicule des Service Techniques Municipaux : 40 K€

Études et travaux de réhabilitation du cœur de village de la commune : 500 K€

Installation d'une passerelle sur le Cens : 25 K€ (pour 2023)

*Soit un total d'environ 1 700 K€*

## 6

## Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2023	BUDGET primitif 2024
Subventions d'investissement	370 K€	848 K€
Dotations fonds divers	497 K€	537 K€
Emprunts	836 K€	47 K€
Autres recettes	431 K€	543 K€
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 134 K€</b>	<b>1 975 K€</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>427 K€</b>	<b>427 K€</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 561 K€</b>	<b>2 402 K€</b>

En 2024, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements des subventions, versées par des collectivités partenaires et des remboursements de TVA.

Sauf imprévu majeur, aucun emprunt ne devrait-être souscrit sur cette année.

Le budget 2024 de la Ville de Mardié a été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Mardésiens et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.



**Christian THOMAS**

Maire Honoraire

Maire-Adjoint délégué aux Finances  
et au Développement Économique





Très importante (et longue) réunion du Conseil municipal ce 20 mars. L'essentiel était consacré à l'approbation des comptes 2023 et au vote du budget primitif 2024, largement présenté dans les pages précédentes. Le Conseil a également décidé de maintenir les taxes communales au même niveau qu'en 2023, taux inchangés depuis plus de 16 ans.

Outre des délibérations d'ordre administratif (modalités de remboursement des frais de déplacement des agents, recrutement de vacataires

pour l'été, tarifs de la buvette pour le concert rock, plusieurs conventions avec des partenaires, demandes de subventions...), le Conseil a voté pour la subvention communale au groupe scolaire (destinée à l'organisation des sorties, classes de découverte, etc.), l'organisation du séjour jeunes, l'attribution des lots du concours des maisons fleuries 2023.

L'autre grand sujet concernait les associations avec le vote des subventions et la signature de conventions pour l'utilisation des locaux mis à la disposition de certaines d'entre elles. Ces dernières permettent de clarifier les responsabilités de chacun (mairie et associations), de chiffrer la valeur de « l'avantage en nature » mis à leur disposition, sans que cela ait d'incidence sur leurs finances.

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

Nos quatre visites de quartier de septembre et octobre derniers nous permettent de faire valoir vos problématiques du quotidien au sein du conseil municipal. Vous rencontrer et vous écouter au cœur de vos lieux de vie nous importe particulièrement. Dans la foulée, la majorité a organisé au mois de janvier et de février trois réunions publiques, en mairie. Outre le fait de vous demander de vous déplacer, nous nous interrogeons sur la pertinence des horaires et sur l'équité de traitement.

La première réunion destinée aux habitants du sud de l'avenue de Pont aux Moines a eu lieu un mercredi à 16h excluant de fait la majorité des Mardésiens qui travaillent. La deuxième réunion a eu lieu le même jour à 19h pour les habitants du nord de l'avenue, avec très peu de monde.

La troisième réunion publique qui était en fait une réunion à l'initiative d'Orléans Métropole s'est déroulée le samedi matin 17 février.

Son but était d'annoncer aux habitants des Breteaux les travaux d'assainissement et d'eau potable prévus jusqu'à la mi 2027. À juste titre, certains participants ont déploré le fait de découvrir qu'une enquête publique avait eu lieu et le manque de communication et d'information de la part de la mairie. Les résultats de cette enquête publique n'avaient pas non plus été diffusés, pour des raisons "administratives" selon Mme le Maire.

Encore une fois, la population se retrouve devant le fait accompli. Sur des sujets aussi importants et structurants pour notre territoire et qui impliquent de surcroît des coûts imprévisibles et non négligeables pour les riverains, nous pensons qu'une information claire et transparente bien en amont du projet et jusqu'à la fin devrait être la règle.

Cela nous rappelle l'épisode de l'implantation de l'antenne relais téléphonique aux Breteaux en 2021. Les habitants avaient découvert par hasard un panneau indiquant sa prochaine installation, d'où leur mécontentement justifié.

Le groupe des élus d'opposition,

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



## DROIT DE RÉPONSE

Madame le Maire félicite l'opposition pour ses visites de quartier et rappelle que les réunions publiques se tiennent tous les ans : elles ne sont pas là pour entrer en compétition mais pour répondre aux problèmes quotidiens. Quant à la « découverte » de l'enquête sur l'assainissement, notons alors que TOUS les élus ont accès aux projets de délibérations du conseil métropolitain (mais encore faut-il s'y intéresser). Aucun élu de l'opposition n'a émis la moindre remarque sur ce sujet.



Concours des  
**Maisons Fleuries**

MARDIÉ

Remise des prix  
**31 mai** | Base de loisirs | **18h**  
de Pont-aux-Moines

**Pour participer :**

Complétez votre bulletin d'inscription disponible en Mairie ou à La Poste et déposez le en Mairie **avant le 22/06/24**

Rempportez des potées fleuries et des bons d'achats !!

**GRANDE NOUVEAUTÉ !  
LES ENFANTS  
PEUVENT PARTICIPER**

**MARCHÉ DE PRODUCTEURS**

**VENDREDI 31 MAI**  
De 16h30 à 21h00

Retrouvez + de 15 producteurs locaux : volailler, traiteur, apiculteur, fromager...

**Base de loisirs de Pont-aux-Moines**

## 24 heures de la biodiversité

À Mardié les 24 heures de la biodiversité se font en lien avec le marché de producteurs et sont centrées sur le même lieu (la base de loisirs) ; plusieurs animations toutefois auront lieu le dimanche 2 juin. Les animations proposées :

**Concours de photos de fleurs et plantes** avec deux catégories : enfants jusqu'à 15 ans, adultes à partir de 16 ans. Règlement sur le site et la page Facebook. Les photos seront à remettre en mairie en format A4 (numérique à défaut) jusqu'au 21 mai pour être exposées dans la salle de Pont-aux-Moines du 31 mai au 2 juin.

**À la découverte des chants d'oiseau**, le dimanche 2 juin : départ à 9 h à la base de loisirs. Nombre de places limité, inscription préalable indispensable à l'accueil de la mairie (02 38 46 69 69).

**À la découverte des jardins de Mardié**. Le dimanche 2 juin, départ de la base de loisirs à partir de 10 h ou 14 h 30. Circuit de découverte des jardins privés de Mardié.

**Pour rappel : les volontaires pour faire découvrir et partager leur jardin peuvent contacter la mairie (02 38 46 69 69) avant le 21 juin**

**Atelier du goût** : le dimanche 2 juin, au départ de la base de loisirs, découverte et dégustation de plantes aromatiques ou comestibles (fraîches ou en tisanes). Informations complémentaires sur toutes les animations sur notre site internet, notre page Facebook ainsi que notre panneau lumineux.



**24h DE LA BIODIVERSITÉ**

**01 ET 02 JUIN 2024**  
DANS LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

**ÉVEILLONS NOS SENS À LA BIODIVERSITÉ !**

Plus de 70 animations pour découvrir la biodiversité lors de cette 6<sup>e</sup> édition !

ORLÉANS  
MÉTROPOLE

TOUJOURS + VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

orleans-metropole.fr

CONSULTEZ LE PROGRAMME DES COMMUNES SUR ORLÉANS-METROPOLE.FR ET SORTIR.ORLÉANS-METROPOLE.FR







Laure Flécher - Praticienne psycho corporelle. Je suis la fondatrice de mon entreprise **Vibre en à Corps** : je guide en mêlant la relation d'aide et le mouvement. La place du corps est au cœur de mes accompagnements.

Séances individuelles en utilisant :

**La danse thérapie** : laisser parler le corps avec le mouvement, la musique et libérer les tensions émotionnelles et physiques. Aller rencontrer les sensations de son corps.

**Les réflexes archaïques** : définir ensemble un objectif d'amélioration de soi, évaluer avec un bilan réflexe et transmettre des techniques de remodelage sensori-moteurs, de mouvements. Cette pratique permet d'accompagner le développement corporel, cognitif et émotionnel de l'enfant.

**La technique EMMETT** : pratique manuelle douce de relâchement musculaire qui favorise une libération des tensions physiques et émotionnelles. Aide à la mobilité, soulage douleurs du corps, apporte détente.

*Bouger, se mettre en mouvement stimule la communication, l'organisation et la compréhension ; Alors, bougeons !*

J'interviens en institution (crèche, entreprise, EHPAD...) et j'anime des ateliers collectifs autour du mouvement avec la danse libre et la méthode FlowNergy. J'accueille à mon cabinet sur Mardié les enfants, femmes enceintes, adultes. Chaque personne est accueillie dans sa singularité.

**Informations** : Tél. : 06.70.87.20.15

@ : laureflecher@vibrenacorps.fr

## ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ZAER pour les intimes ! Derrière ce nouveau sigle, l'exigence, pour les communes, de déterminer non pas des projets mais des zones où pourraient être facilitée l'implantation des installations fournissant des énergies renouvelables (éoliennes, géothermie, photovoltaïque, etc.)

Une commission municipale, réunie le 2 avril, a proposé de ne retenir, pour notre commune, que l'agri-photovoltaïque pour des projets d'envergure (les projets individuels de géothermie comme les pompes à chaleur, ou les panneaux solaires sur toiture restent évidemment possibles). Les méthaneurs et éoliennes, notamment, sont exclues, l'hydro-électricité évidemment impossible.

Une proposition de carte des zones d'implantation possibles d'agri-photovoltaïque a été élaborée. Elle est consultable en mairie et sur le site internet de la commune. Elle n'est absolument pas figée et reste ouverte à toutes modifications dûment argumentées et respectueuses de l'intérêt général. Vous pouvez faire part de vos remarques et contributions sur un registre en mairie ou par mail à [mairie@ville-mardie.fr](mailto:mairie@ville-mardie.fr) (objet : ZAER) avant le 21 mai 2024.



**Piano / Chant Violoncelle**

Répertoire classique (Chopin...)  
et musiques actuelles (Nirvana, Ed Sheeran...)

**Vendredi 17 MAI 2024**

**20H30**  
**Église de Mardié**

Avec :  
**Olivier ANSELME, violoncelle, piano**  
**Manon, piano**  
**Idriss, piano**  
**Louann, chant**

\*Participation libre

De 20h à 0h - Entrée libre - Restauration/Buvette dès 19h

**CONCERT ROCK**

**VENDREDI 24 MAI 2024**

Base de loisirs  
Pont-aux-Moines

EN 1ÈRE PARTIE:  
Kings of the Divan

**THE ROCK COVER GROUP**  
**THE SATISGUYS**



Les beaux jours arrivent !  
Le **Happy Tennis Day** aussi !



Au programme :

- Finales du tournoi interne du club
- Repas partagé
- Jeux entre enfants et parents

samedi 1er juin, de 13h à 18h

courts des Pâtures à Chécé

Pour découvrir le club, retrouvez nous lors du Happy Tennis Day !

Le TCCM et ses entraîneurs diplômés proposent des cours pour les enfants, les adolescents ou les adultes ! Nous nous retrouvons également pendant les pratiques libres, en semaine ou les week-ends. Convivialité, sportivité et amitié sont au rendez-vous ! Le tout à tarifs très abordables ! Alors n'hésitez plus, et rejoignez la grande famille du tennis !

RENSEIGNEMENTS

- ✉ [tccm@wanadoo.fr](mailto:tccm@wanadoo.fr)
- 🌐 [www.club6.fft.fr/checy-mardie](http://www.club6.fft.fr/checy-mardie)
- ☎ 06.37.88.27.74
- 🏠 TCCM - Tennis Club Chécé Mardie

Permanence le samedi de 10h à 12h au Club House des Pâtures à Chécé

# FÊTE DE LA MUSIQUE

vendredi 21 JUIN  
Pont-aux-Moines



QUE LA FÊTE (RE)COMMENCE

À MARDIE

À partir de 18h00  
restauration sur place



# CHŒUR BORTNIANSKI

concert  
chants sacrés slaves

DIMANCHE 23 JUIN 2024

à 16h

ENTRÉE 10€

Direction : ELÉNA SURINA

ÉGLISE St Martin à MARDIE

Ne pas jeter sur la voie publique



CONTACT :  
06 23 90 01 02 - 06 82 29 11 43  
[www.choeurbortnianski-orleans.fr](http://www.choeurbortnianski-orleans.fr)

ÉGLISE SAINT-MARTIN  
Place Jean Zay  
45430 Mardie

Photo de Nikola Jobany Mirkovic sur Unsplash

Programme complet à venir  
Activités gratuites

Base de loisirs de Pont-aux-Moines

MARDIE

# 14 Juillet

Fête Nationale 2024

**Samedi 13**  
Débordement d'activités tout au long de l'après-midi

- Concours de Möllky
- Structure gonflable
- Jeux en bois
- Restauration sur place
- Et encore pleins d'autres!

**Dimanche 14**

- Concours de pêche pour enfants
- 11h30 Défilé
- Saucissonade
- Jeux de carte et plateaux
- Et encore et encore pleins d'autres!

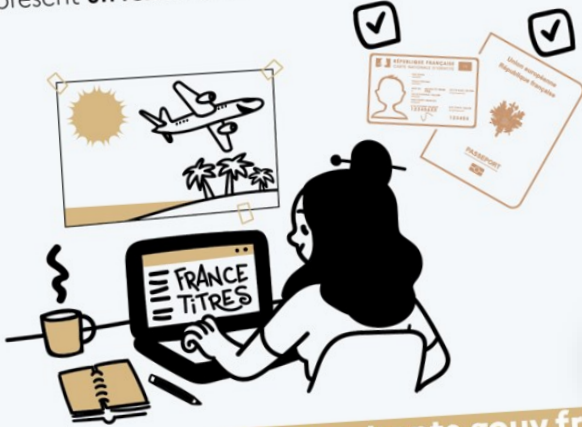


Attention, les délais peuvent être longs !  
N'attendez pas le dernier moment :  
prévoyez 2 semaines minimum pour le  
CNI, 1 mois pour les passeports.

# RÉSERVEZ ANTICIPEZ VOYAGEZ



Des vacances à l'horizon ? Pour toute première demande ou renouvellement de titres d'identité, trouvez gratuitement et dès à présent un rendez-vous sur :



[rendevouspasseport.ants.gouv.fr](https://rendevouspasseport.ants.gouv.fr)



## AGENDA des sorties

Jun

Mai

**17/05** à 20h30

Concert Piano/Chant/Violoncelle  
Église de Mardié

**24/05** dès 20h00

Concert Rock  
Base de Loisirs de Mardié

**31/05** de 16h30 à 21h00

Marché des producteurs  
Base de Loisirs de Mardié

**31/05** dès 18h00

Concours des maisons fleuries  
Remise des prix 2023  
Base de Loisirs de Mardié

**01/06** de 13h00 à 18h00

Happy Tennis Day  
Courts des Pâtures - Chécy

**2/06** dès 09h00

24h de la biodiversité  
Base de Loisirs de Mardié

**21/06** dès 18h00

Fête de la musique  
Base de Loisirs de Mardié

**23/06** à 16h00

Concert chants sacrés slaves « Chœur Bortnianski »  
Église de Mardié

Permanences  
Gendarmerie  
en Mairie les :

**24 avril et 29 mai 2024**  
de 15h à 17h



**GENDARMERIE**

GRANDE NOUVEAUTÉ !  
LES ENFANTS  
PEUVENT PARTICIPER

Bienvenue !

\* Iris LO-CASATI,  
née le 20/02/2024

Le  
carnet

Ils nous  
ont quittés...

\* Raymond CUREAU, le 18/12/2024

### CATEGORIE A COCHER S.V.P. :

- 1<sup>ère</sup> catégorie** : Habitation avec jardin paysager visible de la rue (esthétique de l'ensemble, construction ou représentation spécifique du lieu ou évocateur de paysages)
- 2<sup>ème</sup> catégorie** : (balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public (jardin de rue / jardin de trottoir, verdissement de micro espaces) ou visible de la rue (balcon ou terrasse d'habitat collectif) essentiellement présentation hors-sol.
- 3<sup>ème</sup> catégorie** : Jardins potagers fleuries, avec ou sans habitation sur le site. Le jardin doit être largement visible de l'espace public. Mise en valeur de pratiques associant légumes et plantes d'ornement.
- 4<sup>ème</sup> catégorie (ouverte aux enfants)** : Décor floral installé devant établissement ou structure recevant du public avec ou sans jardin. (École, centre de loisirs, cabinet médical...)
- 5<sup>ème</sup> catégorie (Réservée aux enfants)** : Talus ou décor floral extérieur jardin ou potager, visible depuis la rue et fleuri par un ou des enfants.

Concours des  
**Maisons  
Fleuries**  
2024  
MARDIÉ

## Bulletin d'inscription

À déposer en mairie avant le 22 juin 2024

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

DATE :

SIGNATURE :